

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 16 février 2012**

**N° 30**

Date de la convocation :  
10/02/ 2012

Nombre de Conseillers :

**13**

Présents :

**11**

Votants :

**11**

Le **seize février deux mil douze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

**Etaient présents :**

Mesdames : PIOT, , BENOIT, QUINET, ANGOULVENT  
CABANILLAS.

Messieurs : MURET, LECOQ, , SECQ, MASSY, CHABRILLAT

**Etaient absents excusés :**

Messieurs, MAZUBERT, COCHIN

Monsieur MASSY a été élu secrétaire de séance.

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2012.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2012.

**1) Compte de gestion 2011 du receveur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Epône.

**Le Conseil Municipal**,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Considérant la conformité entre le compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2011 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**2) Compte Administratif 2011**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011 et quitte la séance.

**Le Conseil Municipal**, siégeant sous la présidence de Madame PIOT, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2011 de la Commune qui présente les résultats suivants :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	Excédent	<b>265 700.40 euros</b>
<b>Section d'Investissement :</b>	Déficit	<b>85 208.73 euros</b>

### **3) Affectation du résultat**

Monsieur le Maire a rejoint la séance et reprend la présidence.

Considérant qu'il reste à réaliser une recette de 60 616.39 € (subvention du département concernant le programme triennal) (cette somme a été versée à la trésorerie fin 2011 et sera perçue en mairie début 2012)

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité

- **Affecte** le résultat au budget primitif 2012 de la façon suivante :

ARTICLE 001 report de déficit d'investissement	<b>85 208.73 euros</b>
Reste à réaliser en recette d'investissement	<b>60 616.39 euros</b>
ARTICLE 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	<b>24 592.34 euros</b>
ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement	<b>241 108.06 euros</b>

### **4) Logement communal 101 Grande Rue**

Lors de la dernière séance en date du 19 janvier, le Conseil Municipal avait décidé de diffuser une annonce pour la mise en location de la maison sise au 101 Grande Rue (fin dépôt des demandes au 15 février). Cette annonce a suscité douze candidatures qui ont toutes été examinées et débattues.

**Le Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ATTRIBUE** le logement à Madame BEDAGUE Aurélie

**DECIDE** de demander un dépôt de garantie d'un montant de 600 euros,

**FIXE** le montant du loyer mensuel à 600 euros hors charges, révisable tous les ans

**AUTORISE** le Maire à signer le bail notarié.

### **Questions diverses**

#### **CAMY + mission locale Mantes**

Plusieurs réunions de commissions et du Conseil communautaire ont déjà eu lieu. Les délégués ont été installés. Des délégués ont découvert Aqualude et l'Ecole de Musique. Les commissions ont porté, entre autres, sur le ruissellement pour lequel la CAMY n'a pas la compétence, la procédure de service public concernant l'eau potable pour plusieurs communes adhérentes, le service du transport à domicile qui devrait entrer en fonction en septembre 2012 après création d'arrêts et définition des horaires entre 9h et 17h du lundi au samedi (sauf jours fériés), la future ligne SNCF Paris-Normandie dont le souhait de la CAMY est qu'elle passe le long de la vallée de la Seine et à Mantes, la semaine du développement durable qui comprend les actions suivantes :

Le samedi 31 mars après-midi, devant la Ferme du Noyer Galant : distribution de compost

Le samedi 24 mars, de 8 à 12 h, devant la Ferme du Noyer Galant, collecte des déchets ménagers spéciaux et gravats

Un plan quinquennal de réduction des déchets avec animations et désignation d'un délégué par commune sera aussi mis en place.

De plus le mercredi 14 mars et le samedi 17 mars, de 10h à 12h, à l'atelier municipal, il y aura distribution des sacs papier pour le ramassage des déchets végétaux.

Assistance et Maîtrise d'Ouvrage pour la compétence assainissement. La CAMY en dispose depuis le 19.12.2011. Elle sera valable pour la conception et la réalisation de la future station d'épuration. Concernant le trop plein du SIAR de THOIRY, la CAMY signera une convention ou ordonnera la fermeture du trop plein.

#### **Architectes**

Les discussions concernant l'isolation, la création d'un préau et l'agrandissement de la salle de motricité continuent. Une nouvelle réunion doit avoir lieu en mars.

#### **CCAS**

le repas des Anciens se tiendra le samedi 24 mars.

**Devis**

Des devis concernant la voirie et notamment la rue d'Hargeville ( suite aux dégâts commis par la neige et le gel), le balayage, la sécurité routière ( balisage horizontal et panneaux pour les nouveaux noms de rues) et pour réparer les dégâts des eaux à l'atelier municipal ont été demandés.

**Neige / bassin de rétention**

Les barrières de dégel ( jusqu'au 13 mars) ont posé des problèmes pour le ramassage scolaire. Le bassin de rétention a été bouché et la réparation effectuée. Les canards manquent d'eau. La neige a été dégagée à la pelle impasse des Cours par les conseillers car il y avait impossibilité technique de passer avec le tracteur et la lame.

**SITS**

Suite à la désignation tardive d'un nouveau transporteur, des dysfonctionnements sont apparus. Ceux-ci sont maintenant résolus. Une participation financière de 76 €/enfant avec tarif dégressif sera demandée à chaque famille.

**SIVOM du Collège de la Mauldre**

Concerne 29 élèves. Une participation de 50 €/enfant sera demandée aux familles.

**SILYA**

Le gymnase du lycée serait repris par la Région au printemps. Seul le parking pose problème.

**SIVOM d'Arnouville**

Celui-ci est appelé à terme à disparaître.

**Courses cyclistes :**

Des demandes d'autorisation ont été déposées pour le 18 mars 2012 et le 09 septembre 2012.

**Dépôts sauvages**

Il est demandé de relever les immatriculations des véhicules qui font des dépôts sauvages dans les chemins

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,